



Document d'information

Nouvelle convention collective entre le GDN et l'AEEN

Négociations :

- L'équipe de négociation du gouvernement du Nunavut (GDN) a entrepris des négociations avec l'Association des enseignants et des enseignantes du Nunavut (AEEN) le 24 mai 2009.
- Les équipes se sont rencontrées à quatre reprises pour négocier, en dernier lieu la semaine du 24 au 28 janvier 2011.
- Les équipes de négociation ont conclu un accord préliminaire le 28 janvier 2011.
- Les enseignants du Nunavut ont ratifié l'accord le 10 février 2011 et les deux parties ont signé l'accord le 17 février 2011.

Les points saillants de l'accord comprennent :

- Un contrat de quatre ans, en vigueur du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013.
- Des augmentations salariales de 4,5 pour cent, 2,0 pour cent, 2,0 pour cent et 2,5 pour cent respectivement, à compter du 1^{er} juillet de chaque année du contrat, et ce, à partir de 2009, payable aux enseignants en poste à la date de la signature.
- Les indemnités des directeurs et des directeurs adjoints augmentent de 4,5 pour cent à compter du 1^{er} juillet 2011.
- Le GDN et L'AEEN travailleront ensemble pour offrir un environnement scolaire à l'abri de toute forme de violence.
- À l'appui des valeurs traditionnelles inuit, il y a désormais une disposition accordant un maximum de deux jours par année pour les activités de chasse, de pêche et de récolte.
- L'indemnité de vie nordique du Nunavut demeure aux taux en vigueur au 1^{er} avril 2010.
- Les primes de connaissances linguistiques demeurent aux taux actuellement en vigueur.